



GROUPE PROFIRE

PROJET - FINANCEMENT - RÉALISATION

BAR TH - 145



www.groupeprofire.fr - Numéro vert : 0800 15 75 15

Les étapes de la rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif



Visite technique



Audit



cofrac de l'audit



Réalisation des travaux



Cofrac des travaux

Le saviez vous ?

Pour bénéficier de la rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif, il suffit de réaliser 2 points de travaux essentiels :

- Isoler sa maison ou/et
- Changer son système de chauffage par une énergie propre comme la pompe à chaleur ou/et
- Faire un geste sur l'eau chaude sanitaire en installant un ballon thermodynamique

Critères d'éligibilité Obligatoire



Fioul / Gaz

L'info en +

Le bâtiment doit consacrer au moins 75 % de sa surface totale chauffée à des espaces résidentiels. L'audit ne prendra en considération que la consommation énergétique de cette partie habitable.



Immeuble
avant 2007

Si le bâtiment abrite un cabinet médical, sa superficie ne sera pas incluse dans le calcul. Il est impératif que la zone allouée aux commerces et aux bureaux ne dépasse pas 25% de la surface totale du bâtiment.



3 logements minimum



Immeuble habité



Pas de minimum si chauffé au gaz individuel
Sinon 1000m² habitable maximum

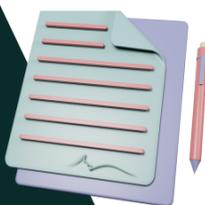
Documents à récupérer



12 dernières
factures d'énergie



Carnet d'entretien de l'immeuble
et contrat de maintenance



Attestation pour non raccordement à un
réseau de chaleur



Si SCI : K-BIS + Statuts

Nos Avantages



Installation
France métropolitaine



Rémunération :
10% du devis HT

Nos partenaires


Isolidarite

WORK & PEOPLE



EXPERT CONTROLE ENERGIE

David Lelti



+ 33 6 11 93 00 26



david.l@groupeprofire.fr



www.groupeprofire.fr



26 rue Francine Fromont
69120 Vaux en Velin



GROUPE PROFIRE

PROJET - FINANCEMENT - RÉALISATION